DIRECTIVE
SUR LES INDEMNITES ET FRAIS D'INDEMNISATION

ANNEXE

du 27 novembre 2017

AJF-DIR-Indemnités&Frais-Annexe-CC_20171127

1. Indemnités

1.1 Frais de représentation / vacation

- Assemblée (ordinaire, extraordinaire, Mérites AJF) .
- Représentation, délégation (ASF, AFBJ, Entente Romande, LA, autres associations) et pour autant que les frais et indemnités ne soient pas pris en charge par l'organisation.
  par réunion et par heure (maxi 3) CHF 20.00

- Séance (Comité Central, Commission de Jeu, Département Juniors).
- Séance Football Elite (à facturer au Team Jura) : Mngt Board, TE, BEJUNE.
  par réunion et par heure CHF 20.00

- Séance sous-commission (Fair-Play du Cœur, Football Féminin).
  par réunion et par heure CHF 10.00

1.2 Frais de visite / inspection / participation

- Visite, inspection, participation (Tournoi JE/JF/JG ou autre organisé par l'AJF) avec rapport transmis aux instances dirigeantes.
  par heure CHF 20.00

- Participation (match, tournoi, finale Coupe Jurassienne, Coupe Crédit Suisse).
  par heure CHF 10.00

1.3 Frais de travail à domicile

- Etude et/ou préparation de dossiers ainsi que toute activité nécessaire au bon fonctionnement de votre mission.
  par heure CHF 5.00

2. Frais d'indemnisation

2.1 Frais de déplacement

Pour le calcul des frais de déplacement, le parcours le plus court entre le domicile et le lieu de la séance / activité est pris en compte

par kilomètre parcouru **CHF 0.70**

2.2 Frais administratifs

Les frais liés à l'achat de matériels / fournitures, strictement nécessaires dans le cadre de la fonction, sont à intégrés dans le document "Décompte de frais" sous la rubrique "Autres frais" en y joignant les pièces justificatives.

La liste des réunions, activités n'est pas exhaustive. Si vous avez des activités dont la nature n'est pas indiquée ci-dessus, appliquez le tarif d'une activité proche. En cas de doutes ou de questions, vous pouvez vous adressez soit au président ou soit à la trésorière de l'Association.

Entrée en vigueur

Cette directive a été approuvée lors de la séance du Comité Central de l'AJF le 27.11.2017. Elle abroge tous les règlements antérieurs et entre en vigueur le 01.12.2017

Delémont, le 27 novembre 2017

Au nom de
l'Association Jurassienne de Football

Le président : Patrick Waespe
La secrétaire : Delphine Donzé